



DIGOIN

Reflets, le magazine de votre ville

Élections municipales dimanche 15 mars : VOTONS !



Cérémonies

6 / Le calendrier des
manifestations patriotiques

Travaux

8-9 / Le Département
va rénover la route
des Sables

n°180
Mars 2026

www.digoin.fr

LA VILLE DE DIGOIN À L'HONNEUR!



7 février

Le 7 février s'est tenue la cérémonie de remise des distinctions du label Villes et Villages Fleuris ainsi que du concours des Maisons Fleuries de Saône-et-Loire 2025. Organisé par le Département de Saône-et-Loire, cet événement annuel met à l'honneur les communes et les habitants qui s'investissent pour embellir et fleurir le territoire. La manifestation avait lieu à Charnay-lès-Mâcon, en présence de partenaires institutionnels ainsi que de plusieurs élus digoinais. À cette occasion, la commune a reçu le 2^e prix des décorations de Noël ainsi que le panneau officiel « 3^e Fleur », distinction obtenue cet été avec les félicitations du jury. Les agents du pôle environnement avaient fait le déplacement pour assister à cette remise



de prix, symbole d'un engagement collectif en faveur de la qualité du cadre de vie. En valorisant le patrimoine architectural et paysager, cette démarche contribue pleinement au dynamisme et à l'attractivité du territoire. Plusieurs habitants de Digoin ont également été distingués : Christiane Queurty (2^e prix), José et Maëlie Bernardo (3^e prix), Michel Gonzales (5^e prix) et Marcel Lothe (6^e prix) dans la catégorie « Maisons et fermes avec jardin ou cour » (arrondissement de Charolles), ainsi que Danièle Devillard, récompensée par un 5^e prix dans la catégorie « Façades de maison individuelle ». Félicitations aux équipes mobilisées et à l'ensemble des acteurs ayant participé à cette réussite. © S&L Tourisme



9-20 février

Pendant les vacances scolaires, les structures municipales de la ville de Digoin ont proposé un programme riche et varié à destination des enfants et des jeunes. Ateliers créatifs, séjour ski, atelier de sensibilisation aux premiers secours, animations culturelles et temps de découverte ont rythmé ces journées, offrant à chacun l'occasion de s'épanouir et de partager des moments conviviaux.



28 février/1^{er} mars

À l'invitation des « Maraudeurs » digoinais et de leur président Michel Per, une vingtaine d'artistes amateurs de la troupe roannaise « Amicalement Vôtre » ont enchanté le public lors de deux représentations.



27 janvier

Les habitants de Neuzy ont découvert de nouveaux visages derrière le comptoir de leur boulangerie-pâtisserie. Élodie et Florian Michaud ont en effet repris « La Fabrique de Gabriel », située route de Gueugnon. Originaires de Molinet, ce jeune couple de passionnés ouvre ainsi un nouveau chapitre de l'établissement. © JSL



17 février

Le public est invité à découvrir jusqu'au 13 mars la nouvelle exposition photographique « Les passantes », réalisée par le couple de Saint-Agnan, Martine et Armand Boitier, qui ont préparé, pour cette quatrième édition à la bibliothèque, un véritable hommage aux femmes.

Chères Digoinaises, chers Digoinais,

Le dimanche 15 mars prochain, les électrices et électeurs de Digoin seront appelés à renouveler leur conseil municipal et à désigner leurs conseillers communautaires. Comme le rappelle ce numéro de Reflets, ce rendez-vous s'inscrit dans la vie démocratique de notre commune et concerne, partout en France, près de 35 000 collectivités.

Les élections municipales constituent un moment essentiel de la vie locale. Elles permettent à chacune et chacun d'exprimer son choix pour les six années à venir et de participer activement à l'orientation des projets et des politiques publiques de proximité : cadre de vie, aménagement, solidarité, dynamisme associatif, développement économique ou encore services à la population.

À Digoin, le scrutin se tiendra en un seul tour puisqu'une seule liste a été enregistrée au moment de la rédaction de ces lignes. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h à la salle des Fêtes (bureaux 1 à 7) et à Vigny (bureau 8). Il est rappelé qu'une pièce d'identité est nécessaire pour voter, accompagnée si possible de la carte électorale. Les personnes empêchées peuvent établir une procuration selon les modalités précisées dans ce magazine.

Au-delà des modalités pratiques, ce rendez-vous électoral est avant tout un temps de responsabilité collective. Le vote est un droit fondamental, mais aussi un engagement civique. Il permet à chaque citoyen majeur de contribuer, par un geste simple, à la vitalité démocratique de sa commune.

Dans le respect des règles de communication en période préélectorale, ce numéro a vocation à informer de manière claire et neutre sur l'organisation du scrutin et les démarches à accomplir. Les services municipaux restent mobilisés pour accompagner les administrés et garantir le bon déroulement des opérations électorales.



MUNICIPALES 2026 : DIGOIN AUX URNES!

Comme dans 35 000 autres communes françaises, les électeurs et électrices de Digoin sont appelés aux urnes le dimanche 15 mars afin de renouveler leur conseil municipal et de désigner les conseillers communautaires. À Digoin, une seule liste étant candidate ; le scrutin se tiendra donc en un seul tour.

Un seul tour le 15 mars prochain

Six ans après le précédent scrutin, perturbé par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, ce rendez-vous citoyen permet de choisir les représentants pour les six prochaines années.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h. Pour voter, il est nécessaire de se présenter muni(e) d'une pièce d'identité et, si possible, de sa carte électorale.

Lieux de vote à Digoin :

- Bureaux 1 à 7 : salle des Fêtes
- Bureau 8 : Vigny

Il est recommandé de vérifier sa situation électorale, le numéro et l'emplacement exact du bureau de vote, soit en mairie, soit sur le site service-public.fr. Les personnes ne pouvant se déplacer le jour du scrutin ont la possibilité de donner une procuration, à établir en ligne ou auprès des autorités compétentes (plus d'infos ci-après).

Ces élections sont une occasion importante pour chaque citoyen de participer à la vie locale, de s'exprimer sur les projets de sa commune et de choisir ses représentants pour les six prochaines années.

« Le 15 mars, Digoin choisira son conseil municipal et ses conseillers communautaires. »

Les conseillers communautaires élus porteront ainsi la voix de la commune dans les projets et orientations du territoire du Grand Charolais.



Un seul bulletin : deux représentations !

À l'occasion de ces élections, le vote ne concernera pas uniquement l'élection des 29 conseillers municipaux chargés d'administrer la commune. Il permettra également de désigner les 11 conseillers communautaires. Ces derniers auront pour mission de représenter Digoin au sein de la communauté de communes « Le Grand Charolais » et de participer aux décisions prises à l'échelle intercommunale.

C'est pour cette raison que le bulletin de vote comportera deux colonnes distinctes : une première colonne pour les conseillers municipaux (29 + 2 remplaçants) et une seconde pour les conseillers communautaires (11 + 2 remplaçants). Cette organisation reflète la double dimension de l'élection : une représentation au niveau communal, pour la gestion des affaires locales, et une représentation au niveau intercommunal, pour les compétences partagées telles que le développement économique, l'aménagement du territoire, l'environnement ou certains services publics.



Les Digoinois sont appelés aux urnes le 15 mars salle des Fêtes et salle de Vigny pour élire leur conseil municipal. Le dépouillement aura lieu à partir de 18h.

Les cartes électorales remises aux jeunes digoinois

Le 13 février dernier, la ville de Digoin a accueilli en mairie une dizaine de jeunes Digoinois nés en 2007 et 2008 pour la cérémonie de citoyenneté, marquant leur entrée officielle dans la vie civique. À l'occasion de cette première étape citoyenne, chaque jeune a reçu sa carte électorale et le livret du citoyen, symboles de son droit de vote et de son engagement civique. Ils pourront utiliser cette carte dès les prochaines élections municipales prévues à la mi-mars, marquant ainsi leur entrée dans la vie démocratique locale. La cérémonie, organisée en présence des élus du conseil municipal, de membres de la commission « élections » et d'une délégation locale des donneurs de sang, a rappelé l'importance du vote, des valeurs républicaines et de l'engagement sous toutes ses formes. Le don du sang a notamment été présenté comme une action concrète et accessible dès la majorité. La rencontre s'est conclue par un moment convivial réunissant les jeunes et leurs familles autour de cette nouvelle étape de leur citoyenneté.



Remise de cartes aux jeunes Digoinois

Le vote par procuration : informations pratiques

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection de désigner un autre électeur pour voter à sa place dans son bureau de vote habituel.

En France, aucune justification d'absence n'est requise. L'électeur choisi pour voter ne peut disposer que d'une procuration en France le jour du scrutin, mais des combinaisons avec des procurations établies à l'étranger sont possibles selon les règles en vigueur.

La procuration peut être effectuée de plusieurs façons :

- **En ligne**, via le téléservice officiel Maprocuration, en utilisant une identité numérique certifiée France Identité. La certification de l'identité numérique s'obtient après rendez-vous dans une mairie habilitée, avec présentation d'un justificatif d'identité.
- **En personne**, dans un commissariat, une brigade de gendarmerie ou un tribunal judiciaire, avec présentation d'une pièce d'identité.

Le téléservice permet de choisir l'électeur mandataire en fournissant ses informations (nom, prénom, date de naissance et commune de vote) et de suivre l'avancement de la procuration, qui devient effective après validation.

Cette procédure garantit à tout électeur la possibilité de participer au vote même en cas d'absence, tout en respectant les règles officielles et de sécurité.

Attention : il convient d'effectuer les démarches dans les délais, car le défaut de réception, par le maire, du volet d'une procuration fait obstacle à ce que le mandataire participe au scrutin en utilisant celui qu'il aurait éventuellement reçu.

Renseignements : 03 85 53 73 11/12



Pour plus d'informations sur le vote par procuration, rendez-vous sur

<https://www.maprocuration.gouv.fr/>

CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES : POUR NE JAMAIS OUBLIER!



La liberté fait partie de notre héritage, mais elle a été conquise au prix du sacrifice de nombreuses vies. Les associations patriotiques et la ville de Digoin entretiennent ce devoir de mémoire tout au long de l'année, à travers plusieurs cérémonies. Onze journées nationales, instituées par des textes officiels (ainsi que deux dates locales), rythment ces temps de commémoration.

19
mars

La journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, le 19 mars (11h : Croix de Mission, route de Roanne)

26
avril

La journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation, le 26 avril (10h45 : monument des Déportés, route de Roanne)

8
mai

81^e anniversaire de la commémoration de la victoire du 8 mai 1945, le 8 mai (9h : dépôt de gerbe à Vigny ; 10h45 : rassemblement place de la République)

13
mai

Journée commémorative de l'Abolition de l'Esclavage, le 13 mai (10h : quais de Loire / Date à confirmer)

8
juin

La journée nationale d'hommage aux "morts pour la France" en Indochine, le 8 juin (10h45 : rassemblement au monument aux Morts de la Gare)

18
juin

La journée nationale commémorative de l'appel du général de Gaulle, le 18 juin 1940, à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi, le 18 juin (10h45 : rassemblement au monument aux Morts de la Gare)

14
juillet

La fête nationale le 14 juillet (9h30 : dépôt de gerbe à Vigny ; 10h30 : rassemblement, place de la République)

19
juillet

La journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux "Justes" de France, le 19 juillet (10h45 : rassemblement et dépôt de gerbe au monument des déportés, route de Roanne)

22
août

L'attaque du train blindé de Paray-le-Monial le 22 août (16h30 : dépôt de gerbe au cimetière de Digoin puis cérémonie à Paray-le-Monial)

25
sept.

La journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives, le 25 septembre (10h45 : rassemblement au monument aux morts de la gare)

25
oct.

Commémoration du 85^e anniversaire de Titus Bartoli fusillé à Chateaubriand, le dimanche 25 octobre (10h45 : rassemblement au cimetière de Digoin)

11
nov.

La commémoration de l'Armistice et l'hommage rendu à tous les morts pour la France, le 11 novembre. (9h : dépôt de gerbe à Vigny ; 10h45 : rassemblement place de la République)

5
déc.

La journée nationale d'hommage aux "Morts pour la France" de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, le 5 décembre (10h45 : rassemblement au monument aux Morts de la Gare)

NEUZY : UN PARKING PROVISOIRE POUR SÉCURISER L'ACCÈS AUX ÉCOLES!

Après de longues années de procédures juridiques complexes, le terrain dit « Strottner », situé à l'angle de la route des Sables et de la rue des Varennes à Neuzy, fait l'objet d'une phase préparatoire d'aménagement. Cette opération va permettre la création d'un parking provisoire visant à améliorer et sécuriser l'accès aux établissements scolaires.



L'aménagement provisoire d'un parking ouvre une nouvelle étape pour ce site, désormais intégré dans une dynamique d'aménagement visant à renforcer la sécurité et à améliorer le quotidien des habitants de Neuzy.

démarches notariales. Bâtiments délabrés, terrains en friche, clôtures dégradées : l'état du site constituait un réel danger, notamment en période estivale, avec des risques accrus de prolifération de reptiles et de départs de feu.

Une phase test avant un aménagement définitif

Depuis quelques mois, la ville de Digoin est propriétaire de la parcelle stratégique située à proximité immédiate des écoles. Un parking aménagé à titre expérimental est en cours de création sur l'ancienne parcelle dite « Strottner », offrant dans un premier temps une trentaine de places. Réalisé avec un revêtement concassé, cet aménagement temporaire permettra d'observer d'ici à l'été les usages et de définir, après quelques mois d'expérimentation, la configuration et le dimensionnement définitifs du parking.

Des risques sanitaires et de sécurité qui ont nécessité l'intervention de la commune

Ce projet marque l'aboutissement d'un dossier particulièrement ancien et sensible pour les habitants de Neuzy. La propriété, située au 82 route des Sables, s'étend sur près de 2000 m². Pendant plusieurs années, le site a souffert d'un défaut d'entretien manifeste, conséquence d'une succession qui n'a jamais pu être établie malgré de nombreuses

Une décennie de procédures

Face à cette situation, la ville de Digoin est intervenue à plusieurs reprises, prenant des arrêtés de péril et menant des opérations de sécurisation, de débroussaillage et de nettoyage. En février 2020, après un long processus administratif et juridique, les bâtiments dangereux ont été démolis. Parallèlement, la commune a engagé une procédure pour les « parcelles en état d'abandon manifeste », permettant l'acquisition de biens durablement délaissés. Conduite en lien avec France Domaine, la Préfecture et l'Office notarial de Digoin, cette démarche a abouti à une déclaration d'utilité publique en avril 2022 et à l'acquisition du terrain par la ville pour 20 000 €, montant incluant les frais déjà engagés. Dès le départ, la collectivité avait prévu une vocation d'intérêt général pour ce site, privilégiant la création d'un parking afin de sécuriser les accès aux écoles voisines. La mise en service du parking provisoire constitue une phase préparatoire pour mieux appréhender les besoins réels. Présenté lors des réunions de quartier, il avait déjà fait l'objet d'échanges avec les habitants sur l'avenir du terrain.

ROUTES DÉPARTEMENTALES : LA "ROUTE DES SABLES" INSCRITE AU PROGRAMME 2026.

Le 20 janvier dernier à Palinges, le Département de Saône-et-Loire a présenté la programmation des travaux routiers pour l'année à venir. À travers son Service territorial d'aménagement (STA) du Charolais-Brionnais, le Département confirme son engagement en faveur de la sécurité des mobilités, de l'entretien du patrimoine et de l'accompagnement des collectivités. Bonne nouvelle pour les habitants de Neuzy : la route des Sables, dans sa portion située en agglomération, figure au programme de voirie 2026.

Le STA du Charolais-Brionnais : un maillage territorial au plus près des communes

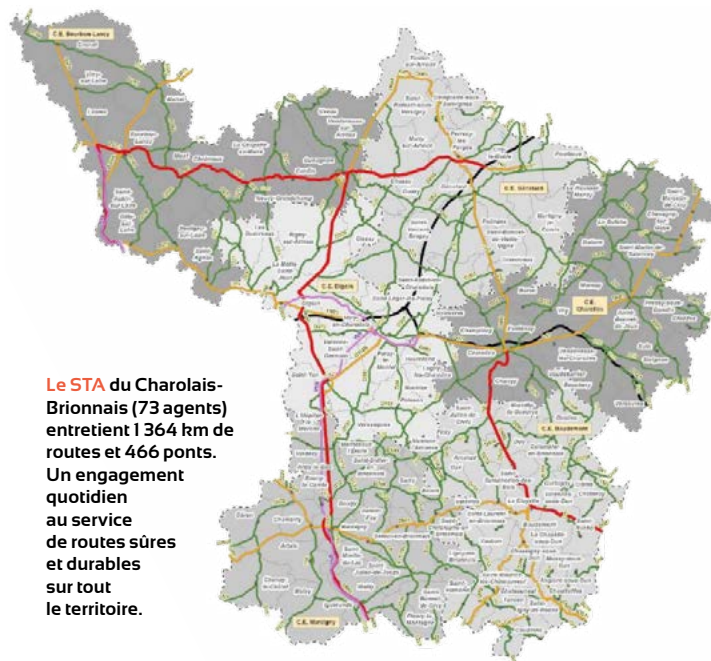
Basé à Charolles, le STA du Charolais-Brionnais s'appuie sur six centres d'exploitation, dont un à Digoin. Au total, 73 agents assurent au quotidien l'entretien, la surveillance et la modernisation du réseau routier sur l'ensemble du bassin de vie. En effet, le territoire représente 1 364 km de routes départementales ; 466 ponts et plus de 200 murs de soutènement. En 2025, 173 interventions ont été réalisées pour accompagner les projets locaux (voirie, aménagement urbain, bâtiment, énergies

renouvelables). Cet appui technique constitue un levier déterminant pour sécuriser et optimiser les opérations portées par les collectivités. Malgré un contexte budgétaire contraint, le Département, avec un budget global consacré aux routes pour 2026 s'élevant à 33 M€, (dont 28,7 M€ dédiés à l'investissement) maintient un haut niveau d'intervention afin de garantir des infrastructures sûres, durables et adaptées aux usages.

Bilan 2025 : un effort soutenu sur le terrain !

« En 2025, le STA du Charolais-Brionnais a conduit 46 opérations de grands travaux pour un montant total de 4,1 M€. Ces interventions ont permis de traiter 94 km de routes pour 3,4 M€, ainsi que de réaliser 9 opérations sur des ouvrages d'art pour un montant de 700 000 €. Avec près de 200 interventions auprès des communes l'an passé, ces actions traduisent la volonté du Département de maintenir un réseau structurant performant, tout en améliorant progressivement l'état du réseau secondaire » souligne Anthony Vadot, vice-président du Département, chargé de l'aménagement et des aides aux territoires, des routes et infrastructures, de la RCEA.

Boulevard Gerolstein (D979), route de Gueugnon (D994), route des Sables (D248)... À Digoin, plusieurs routes départementales traversent la commune.



Le STA du Charolais-Brionnais (73 agents) entretient 1 364 km de routes et 466 ponts. Un engagement quotidien au service de routes sûres et durables sur tout le territoire.

Accidents, chaussées glissantes, obstacles : des interventions quotidiennes au service de la sécurité

En 2025, 196 interventions ont été réalisées par les équipes du STA du Charolais-Brionnais pour répondre à des situations d'urgence ou à des incidents sur le réseau départemental.

Parmi les principales causes d'intervention figurent les obstacles sur la chaussée, les accidents de la circulation, la présence d'animaux errants ou accidentés, les chaussées rendues glissantes ainsi que différents phénomènes naturels (intempéries, chutes d'arbres, coulées de boue). Les accidents et les obstacles représentent à eux seuls une part très significative des sorties terrain, confirmant le rôle central des agents dans la sécurisation immédiate du réseau.

Durant la période hivernale, les équipes ont également été fortement mobilisées, notamment en janvier 2025, pour assurer des patrouilles de surveillance, des opérations de salage préventif et curatif ainsi que des interventions liées au traitement de la neige et du verglas. Au-delà de ces missions d'urgence, les agents sont régulièrement sollicités pour l'instruction de permissions de voirie, la mise en œuvre d'arrêtés de circulation, l'accompagnement de manifestations sportives, ou encore la délivrance d'avis et accords techniques.



Très attendue par les habitants de Neuzy, la route des Sables intégrera la programmation départementale 2026.

Souvent évoquée par les habitants du quartier de Neuzy lors des traditionnelles réunions de quartier, l'amélioration de cet axe était devenue une priorité locale.



Le centre d'exploitation de Digoin : des agents mobilisés toute l'année

Au sein du STA du Charolais-Brionnais, le centre d'exploitation de Digoin fait partie des six centres opérationnels du territoire. Les agents départementaux en poste à Digoin interviennent quotidiennement sur les routes départementales du secteur.

L'hiver : priorité à la sécurité

En période hivernale, les équipes assurent : La veille météorologique et l'astreinte 24h/24 Les opérations de salage préventif et curatif Le déneigement des axes structurants et des liaisons sensibles La surveillance renforcée des ouvrages d'art

Les circuits sont définis pour garantir en priorité la circulation sur les axes les plus fréquentés et stratégiques du canton.

L'été : entretien et visibilité

Durant la période estivale, les agents assurent notamment la campagne de fauchage des accotements ; l'entretien des dépendances vertes ou encore des interventions ponctuelles de sécurisation (chutes d'arbres, obstacles, affaissements) Ces actions contribuent directement à la visibilité des usagers, à la sécurité routière et à la qualité paysagère des entrées de territoire.

Comme le 28 août dernier, après de fortes rafales de vent, à Rigny-sur-Arroux, les agents du STA du Charolais-Brionnais étaient pleinement mobilisés sur la RD994 entre Digoin et Gueugnon. Ils intervenaient pour dégager et sécuriser cet axe très fréquenté, touché par les intempéries, avec le soutien d'acteurs locaux. © Département de Saône-et-Loire



Route des Sables : un axe structurant au coeur d'un quartier résidentiel

Demandée à plusieurs reprises lors des réunions de quartiers et régulièrement signalée par les riverains, l'amélioration de cet axe constituait une priorité locale. Cette inscription dans la programmation des investissements départementaux 2026 traduit l'écoute portée aux préoccupations exprimées sur le terrain et la prise en compte des besoins du quotidien.

La route des Sables joue en effet un rôle important pour la desserte du secteur de Neuzy, tant pour les déplacements des habitants que pour les usages agricoles et professionnels. Inscrite au programme 2026, elle sera réaménagée sur 1,5 km afin de renforcer sécurité, confort et durabilité.

EAU POTABLE À LA CITÉ SCOLAIRE : UNE AMÉLIORATION PROGRESSIVE

Depuis août 2025, l'eau du robinet de la cité scolaire de Digoin n'est plus autorisée à la consommation. Cette mesure de précaution a été prise après la mise en évidence de dépassements ponctuels des seuils réglementaires de certains métaux sur le réseau interne. Le Département de Saône-et-Loire, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) est intervenu rapidement afin de garantir la sécurité sanitaire des élèves et des personnels, le temps d'identifier les causes et d'engager les actions nécessaires.

Un diagnostic complet pour identifier les causes

Un diagnostic global, confié au bureau d'études spécialisé "Ofis", a permis d'identifier les principales causes des dépassements constatés. Les réseaux anciens et initialement dimensionnés pour accueillir plus de 2 000 personnes, sont aujourd'hui moins utilisés. Cette situation favorise la stagnation de l'eau dans certaines canalisations. Au contact de matériaux anciens, cela peut entraîner la présence de particules de métaux lourds. Onze points nécessitant une intervention ont été identifiés et, depuis l'été 2025, plusieurs travaux ciblés ont été réalisés : remplacement de certaines canalisations, installation de dispositifs de purge et ajustements techniques du réseau.

Des travaux ciblés et des engagements pour une solution pérenne

Ces interventions ont été accompagnées d'analyses régulières, dont les résultats sont consultables en toute transparence. Les contrôles menés en novembre et décembre ont montré que la quasi-totalité des points testés respectaient désormais les normes en vigueur, un léger dépassement ayant été rapidement corrigé. Ces résultats confirment une amélioration progressive de la qualité de l'eau. Le Département de Saône-et-Loire, qui a investi plus de 147 000 € depuis le début de l'épisode, prévoit en 2026 des travaux complémentaires pour réhabiliter les portions de réseau concernées et garantir une eau potable de manière pérenne.



Les travaux engagés et ceux programmés en 2026 par le Département visent à réhabiliter durablement les réseaux d'eau de la cité scolaire, afin de garantir une distribution conforme aux normes sanitaires.

Une levée partielle des restrictions depuis le 23 février

À la suite de la réunion du 19 janvier, l'Agence régionale de santé a autorisé la reprise de la consommation de l'eau dans certains espaces de la cité scolaire, au regard des résultats d'analyses favorables enregistrés depuis plusieurs mois et des travaux déjà engagés. Depuis le lundi 23 février, au retour des vacances scolaires, l'eau peut ainsi être consommée normalement au réfectoire – où elle était déjà utilisée dans les locaux de production de la demi-pension –, au gymnase ainsi que dans les logements de fonction. Cette levée partielle s'accompagne toutefois d'un protocole strict de purge, validé par l'ARS et mis en œuvre par les agents du Département, afin d'éviter toute stagnation dans le réseau.

Des analyses continuent d'être réalisées tous les quinze jours sous le contrôle de l'ARS. Les travaux d'ampleur programmés à partir du mois de mai devraient permettre de poursuivre l'amélioration de la situation.



Appel à candidatures 2026 Dock 713 Café et La Guinguette

Dans le cadre de sa politique d'attractivité, la ville de Digoin reconduit la mise en gestion des lieux éphémères du Dock 713 Café et de La Guinguette. Les candidats doivent déposer un projet détaillant leur offre d'exploitation et d'animation, conforme au cahier des charges. Un seul opérateur ne pourra exploiter les deux lieux simultanément, mais une candidature pour chaque lieu est possible. La pertinence et le sérieux du projet restent les principaux critères d'évaluation. Les dossiers doivent être remis sous enveloppe mentionnant « Ne pas ouvrir – Dock 713 Café » ou « Guinguette » avant le **lundi 16 mars 2026 à 17h**. Le **permis d'exploitation** est obligatoire. Pour toute information : commerce@ville-digoin.fr ou 06 17 11 07 06 et sur digoin.fr rubrique « été à Digoin ».

Fin de la commercialisation de l'ADSL à Digoin

Depuis le 31 janvier 2026, il n'est plus possible de souscrire à un nouvel abonnement ADSL ou téléphonique classique dans la majorité des communes françaises, y compris à Digoin. Cette étape, appelée « fermeture commerciale » par Orange, concerne près de la moitié de la population et s'inscrit dans la transition vers la fibre optique, désormais technologie de référence, représentant déjà 80 % des abonnements internet en France. Cette décision s'explique par l'ancienneté et le coût élevé du réseau cuivre historique, déployé par France Télécom dans les années 1970, ainsi que par la volonté d'optimiser la maintenance et la consommation énergétique. Certaines informations locales ont pu laisser croire que les habitants pourraient perdre prochainement leur connexion internet. Il n'en est rien : les abonnés actuels peuvent continuer à utiliser leur ADSL sans interruption. Pour disposer d'une information fiable et actualisée, Orange met à disposition une page dédiée à Digoin : <https://finadsl.fr/71/digoin> Cette page précise également que la fermeture définitive du réseau cuivre interviendra à une date ultérieure, moment auquel une migration vers la fibre sera nécessaire. L'objectif de ce site est de fournir aux habitants une information claire, transparente et vérifiée sur l'évolution des réseaux internet à Digoin.

Carnaval 2026

Le carnaval 2026, organisé par les bénévoles de l'association Festi-Digoin, aura lieu ce samedi 28 mars (Rendez-vous au DOCK 713). Le thème « Cirque » sera à l'honneur : enfilez votre plus beau costume de magicien, de funambule ou d'artiste de cirque et venez rejoindre la parade !
NOUVEAUTÉ CETTE ANNÉE : la buvette et le snack ouvriront dès 12h. Le maquillage débutera à 13h, suivi de la mise en place du défilé à 14h30, avec un départ prévu à 15h depuis la place de la Grève.
Tout au long de l'après-midi, de nombreuses animations (fanfare, jeux, manège...) viendront rythmer la fête.
Venez nombreux et costumés !
📍📷 : Festi Digoin



Cimetière de Digoin : des travaux sur les réseaux !

La ville de Digoin engage actuellement des travaux de renouvellement de la conduite d'adduction d'eau potable du cimetière, afin de sécuriser l'approvisionnement, limiter les fuites et garantir une qualité d'eau conforme aux normes sanitaires. L'intervention, commencée le 2 mars, se déroulera sur environ un mois et comprend le renouvellement de 16 fontaines. Les travaux sont organisés en trois tronçons :
Tronçon 1 : entrée principale côté route de Roanne (2 semaines et demie)
Tronçon 2 : allée centrale (1 semaine)
Tronçon 3 : côté rue des Perruts (10 jours)
Chaque tronçon sera fractionné pour limiter l'ouverture simultanée et réduire l'impact sur l'accès aux allées. Les équipes interviendront progressivement, en ouvrant le sol, posant les nouvelles conduites puis refermant chaque portion. La ville veille à ce que les travaux n'interfèrent pas avec les cérémonies. En cas de proximité avec un événement, ils pourront être suspendus temporairement. La ville de Digoin remercie ses administrés pour leur compréhension et reste à disposition pour toute information complémentaire.

Conférence musicale

Crossroads

#9

Samedi 21 mars 2026 à 20h

de 5 à 10€ - Dock 713

Marc Silla

© Marc Silla



SAISON
Culturelle²⁵/₂₆